

34
1

8° L¹ K
88 42
(3)

LE CENTRE DEPARTEMENTAL HAUTES - PYRENEES

GEORGES BOUCHE
PROFESSEUR de C.E.S.



SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

EDITIONS DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE - TARBES

Préface

A mi-chemin entre l'Etat, garant du destin national et la commune, cellule de base de la vie collective, le département représente un niveau essentiel de l'administration du territoire. Les constituants de 1789 l'ont voulu proche des citoyens en lui fixant des limites telles que ceux-ci pussent se rendre en une journée, par le principal moyen de déplacement de l'époque, c'est-à-dire le cheval, d'un point quelconque de son territoire à la ville chef-lieu. De ses origines bientôt bicentennaires, le département a conservé non seulement ses frontières et, dans la quasi totalité des cas, sa dénomination aux belles consonances géographiques, mais aussi sa particularité d'être à la fois une circonscription d'Etat, administrée par le Préfet, et une collectivité locale autonome au destin de laquelle préside une assemblée d'élus, le Conseil Général, dont le Préfet est l'organe exécutif. Au fil des décennies, à mesure que prenaient forme et se manifestaient les besoins collectifs et que se mettaient en place les moyens de les satisfaire, nombreux furent les ministères parisiens qui implantèrent à son chef-lieu des antennes administratives confiées à la responsabilité de directeurs départementaux. A quelques exceptions près fondées, les unes (autorités judiciaires) sur un principe permanent de notre droit public: la séparation des pouvoirs, les autres (Services fiscaux, Trésorerie Générale, etc...) sur des pratiques administratives constantes, les chefs de service sont placés sous l'autorité du Préfet.

40 LR. 4

4472


(3)

Comme toute collectivité responsable de son avenir, le département concrétise ses intentions et son action dans un budget dont l'établissement et le vote sont l'attribution principale du Conseil Général. Alimenté par des impôts spécifiques, ce budget finance des réalisations aussi variées que la construction de routes, l'édification d'écoles ou l'adduction d'eau, en même temps qu'il pourvoit aux traitements dus aux fonctionnaires départementaux, ainsi qu'aux dépenses d'assistance aux personnes dont la situation justifie l'aide publique (jeunes enfants, malades, personnes âgées...). En matière d'investissements, le département ne se contente pas d'agir pour son propre compte, mais subventionne aussi les travaux engagés par les communes, s'avérant ainsi un excellent moteur de la solidarité intercommunale et le leader d'une politique départementale d'équipement.

Après plus de cent cinquante ans d'existence, le département demeure une réalité sociologique très vivante que la création de régions, rendue nécessaire par la complexité croissante des problèmes de développement économique, est venue épauler plus qu'elle ne s'y est substituée.

Je félicite donc le Centre départemental de Documentation Pédagogique de Tarbes d'avoir pris l'initiative d'élaborer un document spécial sur l'organisation administrative du département, dont chacun appréciera la clarté et la très vivante présentation. A l'heure où l'école s'ouvre aux manifestations les plus diverses de la vie, et notamment aux affaires de la cité, essentielles pour l'avenir individuel de chacun d'entre nous, on ne peut que se réjouir d'une réalisation qui, informant les citoyens de demain des structures et des réalités départementales, contribuera à éveiller chez eux le sens des responsabilités.

LE PREFET,



Jean CLAUZEL

Décembre 1975.

Une série de documents permettant:
 - le contact avec les réalités
 de la vie sociale;
 - la personnalisation de l'étu-
 de traditionnelle du département.

NOTRE DEPARTEMENT: SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

G. BOUCHE
 professeur de C.E.S

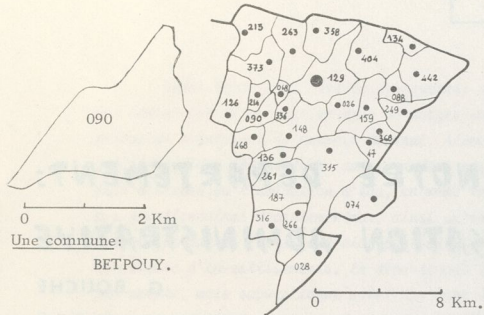
table des matières

	pages		pages
1- Circonscriptions administratives, territoriales des Hautes-Pyrénées	4	B)- SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS	
2- Le Préfet: Historique, Délégué du Gouvernement, Agent du département, l'Etat-Major du Préfet, Services préfectoraux.	9	11- La Santé	34
3- Le Conseil Général: Election, Organisation, Séances et débats, la Commission départementale, le budget départemental.	16	12- L'Education: Inspection Académique, Centre de Documentation Pédagogique, Bibliothèque de prêt, le Centre d'Information et d'Orientation	36
A)- SERVICES FINANCIERS, TECHNIQUES ET ECONOMIQUES		13- Le Travail Direction de la Main d'Oeuvre, URSSAF, Sécurité Sociale, Allocations familiales, Mutualité agricole, ASSEDIC	40
4- Economie et finances: Trésorerie Générale, Services fiscaux, Concurrence et prix, Douanes.	22	14- La Qualité de la Vie Jeunesse et Sports, Parc National	45
5- L'Equipement	25	15- La Culture Batiments de France, Archives départem.	46
6- L'Agriculture Direction départementale, Inspection des lois sociales, Services Vétérinaires, Répression des fraudes, Surveillance des Vins et Eaux-de-vie, Protection des Végétaux, Inspection d'Agronomie, Haras, Office des forêts, Office des cé-réales.	27	16- Office des Anciens Combattants	46
7- L'Industrie: Service des Instruments de mesure, Service des Mines.	31	C)- RESPECT DE L'ORDRE D)-SERVICES JURIDICTIONNELS	
8- Commerce et Artisanat	31	17- Les Polices urbaines	47
9- Les Transports: Transports aériens, Station météorologique	32	18- La Gendarmerie	48
10- Les Postes et les Télécommunications	33	19- La Justice	50
		E)- ORGANISMES CONSULAIRES	
		Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture	52
		F)- LES HAUTES-PYRENEES ET LA REGION MIDI-PYRENEES	
		Préfet de Région et CAR; Conseil Régional, Comité Economique et Social.	52

CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES TERRITORIALES DES HAUTES-PYRENEES

● DE LA COMMUNE AU DEPARTEMENT :

COMMUNES et CANTONS :

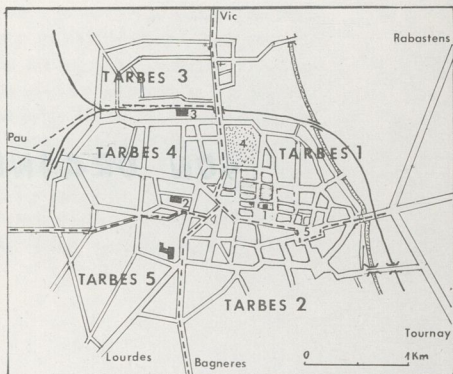


Une commune:
BÉTPOUY.

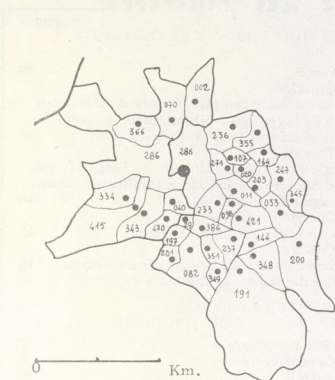
Un canton: CASTELNAU-MAGNOAC

- limite département ● commune
 - limite de canton ● chef-lieu de canton
 - limite de commune ● chef-lieu d'arrondissement
- 128 N° code (voir pages 6, 7, 8.)

Cas particulier de TARBES: La commune en 5 cantons.
(Décret N° 73.729 du 23/7/1973: " En remplacement des cantons de Tarbes-Nord et Tarbes-Sud, il est créé 5 cantons délimités comme suit)

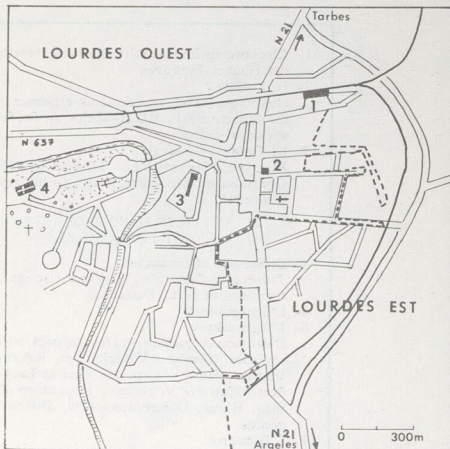


1- Mairie, 2-Préfecture, 3-Gare, 4-Jardin Massey, 5-Marcadieu



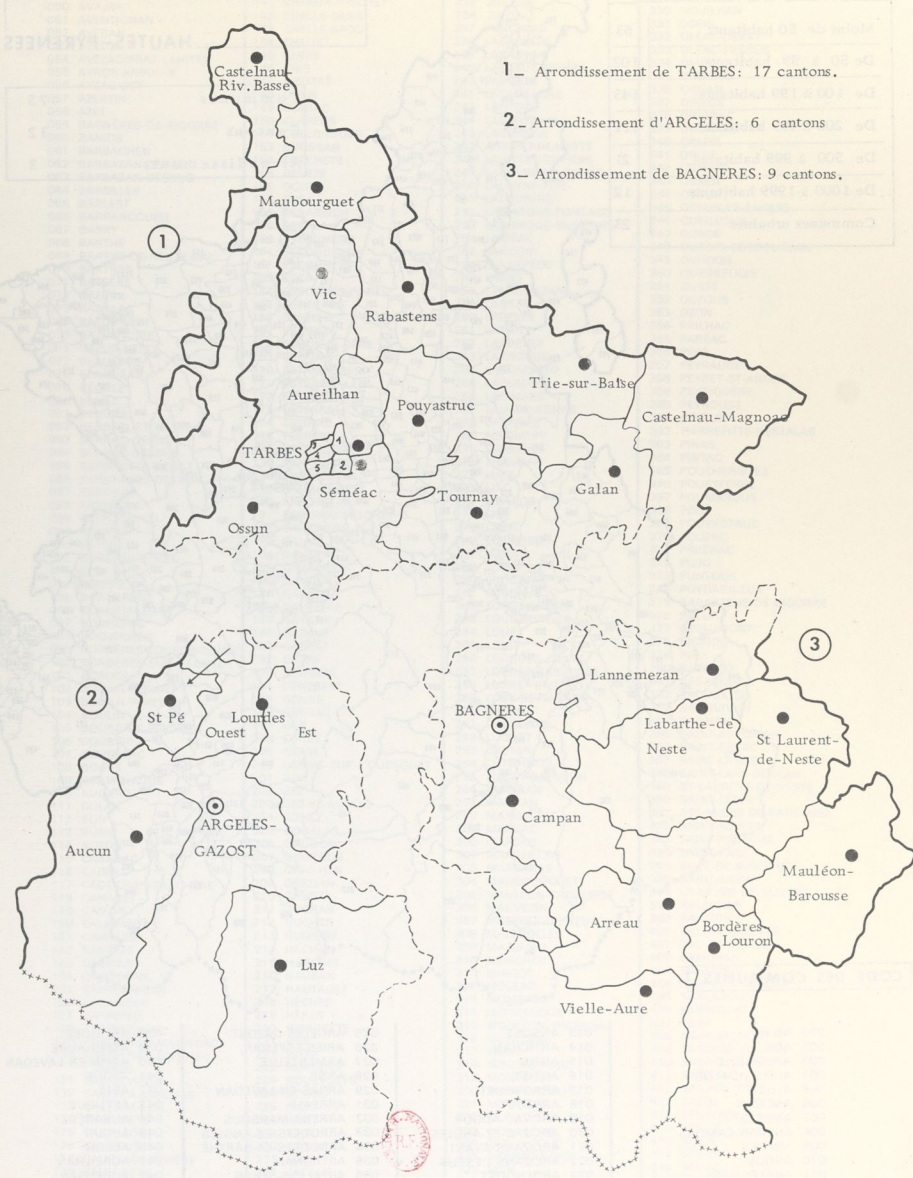
Cas particulier de LOURDES: La commune à cheval sur 2 cantons

(Décret N° 73.729 du 23/7/1973: " Le canton de Lourdes est divisé en 2 cantons dénommés et délimités comme suit: Canton de Lourdes-Ouest comprenant les communes de ainsi que la portion de territoire de Lourdes.....Canton de Lourdes-Est comprenant les communes deainsi que la portion de territoire de Lourdes.....)



- 1- gare
- 2- P et T.
- 3- Château
- 4- Basilique

LES ARRONDISSEMENTS



- 1 - Arrondissement de TARBES: 17 cantons.
- 2 - Arrondissement d'ARGELES: 6 cantons
- 3 - Arrondissement de BAGNERES: 9 cantons.

"Connaissance des Hautes-Pyrénées"

COLLECTION EDITEE PAR :

LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE - Rue Georges Magnoac - 65 013 - TARBES.

" NOTRE DEPARTEMENT: LES HAUTES-PYRENEES " G. Bouche -

- 1 - SES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES
- 2 - LES FAITS MARQUANTS DE SON HISTOIRE
- 3 - SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE

" CAHIERS GEOLOGIQUES " A. Imbert -

- 1- Visites d'entreprises, d'usines et de carrières.
- 2- Roches et fossiles régionaux, Histoire géologique des Pyrénées.
- 3- Excursions géologiques.

" LE PARC NATIONAL DES PYRENEES "

Présentation du parc par le professeur Gausson,
président du Comité scientifique du Parc National des Pyrénées.

" VESTIGES PROTOHISTORIQUES DES HAUTES-PYRENEES " Coquerel R.

" LA TERREUR DANS LES HAUTES-PYRENEES " Castex J.



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

